

10 Dividende de 8 % sur le capital-actions.....	\$180,000.00
Bonus de 1 % sur le dit capital.....	20,000.00
Pour immeubles récemment acquis.....	25,000.00
	<hr/>
	\$225,000.00

Le reliquat du compte de profits et pertes.... 81,020.95 est reporté sur l'exercice suivant.

Cette dernière somme est plus que suffisante pour payer un dividende de 4 p. c. sur le capital-actions au prochain exercice. Les actions de la Banque sont, de ce fait, appelées à bénéficier en Bourse de cette situation du compte de Profits et Pertes.

La Réserve de la Banque s'élève à \$1,500,000, c'est-à-dire qu'elle représente les trois-quarts du capital souscrit et payé. Les actionnaires ont donc l'avenir assuré et ils préfèrent assurément, à une augmentation du fonds de réserve, une preuve plus tangible de la prospérité de la banque sous forme d'augmentation et de bonus.

Le chiffre des dépôts du public a augmenté d'une année à l'autre de \$400,000 environ et à \$50,000 près la circulation est la même que l'an dernier.

L'actif immédiatement réalisable est de \$5,118,000 contre \$5,315,000 l'an dernier ; mais, par contre, les billets escomptés, en portefeuille, montrent une augmentation de \$712,000.

Le Président annonce aux actionnaires qu'il avait espéré présenter un rapport meilleur encore, mais qu'au moment où il allait être livré à l'impression, on apprenait que la succursale de Winnipeg avait été victime d'un vol de \$62,000, dont \$42,000 non négociables.

Mais le rapport, sans cette circonstance malheureuse, eût été meilleur encore si les nouvelles succursales créées, cette année, n'avaient été une source de dépenses. En effet, des succursales ont été établies à Vancouver, Victoria et Revelstoke, dans la Colombie Anglaise et à Simcoe dans Ontario ; elles seront dans un avenir prochain une source de profits pour la banque, mais au début elles sont forcément une occasion de dépenses.

M. Wolferston Thomas, gérant général de la Banque, qui depuis vingt-huit ans lui donne et son temps et son travail intelligent reçoit les félicitations des actionnaires sur son retour après un congé bien mérité et sur l'amélioration de l'état de sa santé.

Les remerciements d'usage sont votés aux Président, Vice-Président et aux Directeurs pour leur dévouement aux intérêts de la Banque.

COMMERCE, INDUSTRIE, FINANCE

Essai d'exportation du beurre Canadien en Afrique.—Les importateurs Anglais condamnent le "Cold Storage" pour l'expédition des pommes.—Nouvelle conserve alimentaire.—Dissolution du Combine des médecines patentées.—Nouvelle compagnie d'Assurances.—Fen.—Recettes de la douane.—Mutation dans le personnel de la banque Nationale.—Nouvelle table de mortalité.—Contrat de la Cie Cunard.—Manufacture Goldstein-Ferguson.—Un prix de £2000.—Le premier arrivage de fruits secs.—Une loi pour les épiciers.—Le paraffinage du riz condamné.—La récolte des olives.—Monopole des glaciers.—Faux billets de banque.—Les tomates et les pêches sur les marchés primaires.

On va tenter d'exporter du beurre canadien dans le sud de l'Afrique. La crèmerie de Lennoxville a été choisie par l'Honorable R. R. Dobell, président de la Quebec Cold Storage Company, pour la préparation d'une consignment de 100 boîtes de beurre qui seront expédiées en temps utile pour l'exposition de Cape Town, en décembre. Le but de cet envoi expérimental est de créer dans le sud de l'Afrique un débouché nouveau pour le beurre canadien.

Le prix payé au fabricant était d'une fraction au-dessus de 21c par livre.

L'expédition des pommes du Canada en Angleterre dans les compartiments frigorifiques—cold storage—n'est pas un succès. Les fruits ne se conservent pas. A l'arrivée, les pommes ont très belle apparence, mais à peine ont-elles été exposées à la lumière du jour qu'elles commencent à s'abîmer et pourrissent avant que les détailliers aient pu en disposer.

On suppose que les fruits tendres d'automne subissent un commencement de gelée dans les compartiments frigorifiques, ce qui expliquerait leur rapide décomposition.

Les acheteurs, en Angleterre, ne s'aventurent plus à acheter de fruits expédiés en *Cold Storage*, sans exiger des garanties ruineuses.

Une nouvelle conserve va prochainement faire son apparition sur notre marché. Nous voulons parler des conserves de lapins domestiques. C'est aux environs de Chicago que va être localisé cette nouvelle

industrie. Un éleveur expérimenté est en train d'organiser une ferme pour l'élevage en grand des lapins domestiques destinés à être transformés en conserves. On fait une grande consommation de lapins domestiques en France, en Angleterre, en Allemagne, en Belgique et en Hollande—en somme, dans tous les pays civilisés d'Europe et les gourmets l'apprécient grandement. On dit que Paris seul consomme près de 200,000 livres de lapins domestiques par semaine, près de dix-millions et demi par année. Cela vaut la peine de tenter l'élevage dans ces conditions.

On parle de la prochaine dissolution du combine qui contrôlait au Canada la vente des médicaments brevetés, *Proprietary Medicines and Patent Articles*.

On annonce en effet que MM. Evans & Sons de Montréal ont décidé qu'ils ne signeraient pas à l'avenir les conventions requises, et il n'est pas douteux que d'autres maisons prendront la même attitude, vu que tous les pharmaciens faisant le détail demandent que ces produits se vendent à prix ouverts du marché.

La "American Fire Insurance Company," de New-York, commence ses opérations au Canada avec M. J. Boomer comme gérant pour le Dominion. M. George W. Wensley, comme président, a la direction des affaires aux Etats-Unis. La compagnie est sous le contrôle de la "Manchester Fire Insurance Co." et M. Boomer va administrer les deux compagnies ci-dessus au Canada.

Les recettes de la douane à Montréal pour le dernier trimestre se sont élevées à \$2,499,320 comparées à \$1,745,210 pour la période correspondante de 1897. Les recettes pour le mois de septembre ont été de \$639,051, à peu près l'équivalent des recettes au mois de septembre de l'an dernier.

La direction de la Banque Nationale vient de faire les changements suivants : M. Drouin, gérant de la succursale de Sainte Marie de la Beauce est appelé à la gérance de la succursale de Saint François, Beauce ; M. Labadie, gérant de la succursale de Saint François prendra la direction de celle de Chicoutimi ; M. Vézina, le gérant actuel de la succursale de Chicoutimi, devient gérant de celle de Ste Marie de la Beauce.